

Compte rendu de la séance du 30 octobre 2019

Secrétaire(s) de la séance:

Jacques BERTIGNAC

Ordre du jour:

- 1°) Modification des statuts du SIVE Camon St Quentin Lagarde
- 2°) Décisions Modificatives
- 3°) Emprunt pour la voirie communale
- 4°) Convention Itinéraires de randonnée traversant le territoire communal (chemin du Tour de l'Eau)
- 5°) Diagnostic éclairage public SDE09
- 6°) Matériel :
 - Photocopieur
 - Box Internet
- 7°) PLUI (suite)
- 8°) Colis de Noël
- 9°) Opposition à la réorganisation du service des finances publiques
- 10°) Questions diverses

Délibérations du conseil:

Vote de crédits supplémentaires - camon (DE 2019 28)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
0.00		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2135 - 49	Installations générales, agencements	25200.00	
21538 - 49	Autres réseaux	-10000.00	
2181 - 25	Installat° générales, agencements	-15200.00	
		TOTAL :	0.00
0.00		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à CAMON, les jour, mois et an que dessus.

JEAN HUILLET
MAIRE

Vote de crédits supplémentaires - camon (DE 2019 29)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2128 - 29	Autres agencements et aménagements	494.40	
2135 - 32	Installations générales, agencements	-494.40	
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à CAMON, les jour, mois et an que dessus.

JEAN HUILLET
MAIRE

Vote de crédits supplémentaires - camon (DE 2019 30)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6411	Personnel titulaire	12500.00	
678	Autres charges exceptionnelles	-12500.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à CAMON, les jour, mois et an que dessus.

JEAN HUILLET
MAIRE

Itinéraires de randonnées traversant le territoire communal (DE 2019 31)

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée de l'actualisation du PDIPR (plan départemental des itinéraires des promenades et randonnées). L'itinéraire "Tour de Camon" autrement appelé "Tour de l'Eau" a été retenu

Cet itinéraire emprunte uniquement un chemin communal et n'empiète pas sur des terrains privés (voir carte jointe). Mr le Maire présente l'intérêt que suscite cette promenade dans le cadre de la mise en valeur et de la découverte de la commune

La Communauté des Communes du Pays de Mirepoix en est le gestionnaire

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

valident l'itinéraire proposé dénommé "Tour de Camon"

s'engagent en ce qui concerne les chemins ruraux :

- à conserver leur caractéristiques physiques, leur caractère public, ouvert et entretenu
- à ne pas aliéner leur emprise
- à maintenir la continuité de l'itinéraire en particulier lors des opérations d'aménagement foncier en proposant des itinéraires de substitution appropriés à la randonnée et ne modifiant pas de manière excessive la durée, la difficulté, la qualité et l'intérêt du parcours
- de l'entretenir ou le faire entretenir par voie de convention ou de délégation, afin de maintenir en permanence le bon état des chemins ouverts au public

prennent acte que le gestionnaire s'engage à en assurer l'animation, le lien entre les acteurs concernés et à en garantir le bon fonctionnement

acceptent sur le domaine communal le balisage et la pose de signalétique et d'équipements nécessaires à la pratique de la randonnée conformément à la charte départementale de balisage et de signalisation du département de l'Ariège

s'engagent à passer des conventions de passage, de balisage et de signalétique en terrains privés avec leurs propriétaires et leurs éventuels locataires

s'engagent à prendre les dispositions nécessaires, le cas échéant, dans le cadre du pouvoir de police du Maire, afin de limiter, voire interdire, le passage des engins motorisés sur cet itinéraires

autorisent Mr le Maire à signer toutes conventions et tous documents inhérents à cette procédure

Ainsi fait et délibéré et ont signé au registre les membres présents

JEAN HUILLET
MAIRE

Vote de crédits supplémentaires - camon (DE 2019 32)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21578 - 30	Autre matériel et outillage de voirie	-414.05	
2135 - 15	Installations générales, agencements	-1085.95	
2158 - 45	Autres installat°, matériel et outillage	1500.00	
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à CAMON, les jour, mois et an que dessus.

JEAN HUILLET
MAIRE

Modification des statuts du SIVE (DE 2019 33)

Monsieur le Maire expose que dans sa séance du 4 octobre 2019, le SIVE Camon St Quentin, Lagarde, Belloc, Limbrassac, Troye d'Ariège a modifié ses statuts et notamment l'article 2 qui précise l'objet du SIVE

Mr le Maire en donne lecture

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

approuvent la modification des statuts du SIVE Camon St Quentin, Lagarde, Belloc, Limbrassac, Troye d'Ariège telle que proposée

chargent Mr le Maire de toutes les démarches nécessaires

Ainsi fait et délibéré et ont signé au registre les membres présents

JEAN HUILLET
MAIRE

Opposition à la réorganisation du service des Finances Publiques (DE 2019 34)

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante que :

Vu la réforme de l'administration fiscale dite de la ">Géographie Revisitée" portée par l'Etat Français et le Ministère de l'Action et des Comptes Publics ;

Vu l'absence totale de concertation avec les élus locaux sur la déclinaison ariégeoise de cette réorganisation du réseau DGFIP ;

Vu la fin programmée de l'accueil des publics professionnels, collectivités et particuliers ;

Vu la privatisation du recouvrement du budget de l'Etat ;

Vu la fin de la séparation ordonnateur-receveur ;

Vu la menace de fermeture des Centres des Finances Publiques de plein exercice dont celui de Mirepoix et de Lavelanet éloignant de facto le contact et le service pour tout le territoire du Pays des Pyrénées Cathares

CONSIDERANT que les Maisons France Service qui à terme absorberont les Maisons de Services Au Public homologuées, ne sont rien plus qu'une porte d'accès numérique sans réels services ;

CONSIDERANT que cette réforme contrevient au droit constitutionnel de chacune et chacun à disposer de l'équité de traitement et d'accès aux services publics ;

CONSIDERANT que pour mettre en œuvre sa politique, l'Etat ne saurait invoquer la différenciation du fait que les effets ne pourront pas se produire et que les critères d'appréciation qui ont prévalu sont purement comptables et géographiques et non en rapport direct avec le but poursuivi (i.e. réponse de M. Olivier DUSSOPT, secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Action et des Comptes Publics publiée au JO du Sénat le 10/07/2019 page 10925 : « Nous mettons en œuvre ce programme dans chaque ministère, avec des plans de transformation ministériels, dont l'objectif est de garantir la qualité du service public, de permettre aux agents publics d'exercer leur mission dans les meilleures conditions, de maîtriser la dépense publique et de réaliser des économies. »)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

exigent de l'Etat Français l'abandon pur et simple de la réforme de l'administration fiscale dite de la "Géographie Revisitée" ;

exigent le maintien du Centre des Finances publiques de Mirepoix avec les services des Impôts des particuliers et des professionnels et notamment les Collectivités Locales

chargent Mr le Maire de toutes les démarches nécessaires afin d'obtenir de l'Etat le maintien de la Trésorerie de Mirepoix

Ainsi fait et délibéré et ont signé au registre les membres présents

JEAN HUILLET
MAIRE

Reversement du budget annexe Eau et Assainissement (DE 2019 35)

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose de reverser une somme provenant du budget Eau et Assainissement sur le budget de la commune en fonction du temps passé par les agents pour le fonctionnement de ces services.

Pour l'année 2019, la somme s'élève à 12 000 €

Les crédits ont été inscrits au budget principal et au budget annexe 2019

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

approuvent cette décision

chargent Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires

disent que les crédits ont été prévus aux budgets 2019 concernés

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

JEAN HUILLET
MAIRE

Vote de crédits supplémentaires - EA Camon (DE 2019 37)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6811 (042)	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	300.00	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	-300.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
13111 - 12	Subv. équipt Agence de l'eau		-300.00
28181 (040)	Installations générales, agencements		300.00
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à CAMON, les jour, mois et an que dessus.

JEAN HUILLET
MAIRE